



CERTIGAZ
1 rue du général LECLERC
F - 92800 PUTEAUX
Tél : +33 (0)1 80 21 07 43
infocertigaz@certigaz.fr

**REGIME
FINANCIER
2 024**

CERTIFICATION GAZ

MARQUAGE CE

(TOUS LES PRIX INDIQUES S'ENTENDENT EN EUROS HORS TAXES)

1 - Emission d'un certificat UE de type	page 3
2 - Extension d'un certificat UE de type	page 3
3 - Délivrance d'une attestation de conformité	page 3
4 - Gestion des modèles certifiés	page 3
5 - Surveillance/Gestion UE	page 4
6 - Prestations d'essais	page 4
7 - Autorisation de laboratoires	page 4



1 - DELAI DE PAIEMENT

Le montant total TTC indiqué sur la facture doit être réglé dans le délai indiqué à la date "échéance", soit au plus tard 30 jours après la date de facturation.

Le demandeur ou titulaire doit s'acquitter des sommes dues dans les conditions précédentes : toute défaillance de sa part fait en effet obstacle à l'exercice par CERTIGAZ des responsabilités de contrôle et d'intervention qui lui incombent conformément aux RCCE.

Le paiement de l'intégralité des sommes est dues à CERTIGAZ, en cas de non-respect, CERTIGAZ :

- prendra vis-à-vis du titulaire toutes sanctions prévues dans les Règles de Certification CE GAZ (RCCE) pour l'ensemble des produits certifiés,
- transmettra au contentieux les factures non réglées par le demandeur/titulaire.

2 - REVISION DES TARIFS

La révision annuelle des tarifs pour 2024 est approuvée.

MARQUAGE CE

REGIME FINANCIER

CERTIFICATION GAZ

2 024

1 - EMISSION D'UN CERTIFICAT UE DE TYPE (MODULE B)

- 1.1 Certificat UE selon le règlement (UE) 2016/426 "Appareils à Gaz"
- 1.2 Certificat UE selon la Directive 92/42/CEE "Rendements des chaudières"
- 1.3 Certificat Dérivé

Euros
1050
800
800

2 - EXTENSION D'UN CERTIFICAT UE DE TYPE (MODULE B)

- 2.1 Avec examen technique du rapport d'essais
 - par certificat modifié (pour un règlement ou une directive)
- 2.2 Sans examen technique

Euros
800
440

3 - DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITE AU TYPE

- Produits commercialisés sous une autre dénomination commerciale
- Validation de données certifiées
- Autre attestation

Euros
440
440
440

4 - GESTION DES MODULES B

Redevance calculée suivant les modèles couverts

par le certificat :

- Pour les 10 premiers modèles (de 1 à 10)
- Pour les modèles suivants (nombre de modèles supérieur à 11)

Euros
160
75

Par certificat dérivé ou attestation

160

Les frais de gestion annuels N sont calculés sur la base des modèles couverts par les certificats UE de type au 31 décembre de l'année N-1.

(*) Si lors de l'instruction d'une demande il est nécessaire de consulter un laboratoire, le temps de consultation sera facturé par le laboratoire selon ses propres tarifs. Le constructeur sera informé de cette demande.

5 - SURVEILLANCE (MODULES C2, D, E, F ET G)

5.1 Instruction et gestion annuelle du dossier de site

Par site de fabrication

Euros
900

5.2 Prestations de surveillance (modules C2, D, E, F et G) (voir note de bas de page)

- Journée d'intervention de l'inspecteur/auditeur
- 1/2 Journée d'intervention de l'inspecteur/auditeur
- Forfait Préparation/rapport/suivi d'audit (modules D et E) (0,5 jour)
- Déplacement / hébergement

Euros
1 570
1 000
785
frais réels

- Forfait déplacement éloigné en Europe (hors pays limitrophes)
- Forfait déplacement hors Europe

Euros
550
1 100

5.2.1 - Contrôles inopinés (Module C2)

Les prestations d'inspection sur site sont facturés au temps passé selon le point 5.2

5.2.2 - Assurance de la qualité de production / Assurance de la qualité du produit (Module D et E)

Les prestations d'audit sur site sont facturés au temps passé selon le point 5.2

Un forfait de 0,5 jour est facturé pour la préparation, le rapport et le suivi de l'audit.

5.2.3 - Vérification CE sur produits (Module F) : sur devis de CERTIGAZ

- Vérification par contrôle et essais de chaque appareil
- Vérification statistique

Facturation au temps passé selon le point 5.2

5.2.4 - Vérification CE à l'unité (Module G) : sur devis de CERTIGAZ

Facturation au temps passé selon le point 5.2

6 - PRESTATIONS D'ESSAIS

- Les devis sont fournis directement par les laboratoires lorsqu'ils réalisent les essais.

- Les essais sont réalisés sur devis de CERTIGAZ.

7 - AUTORISATION DE LABORATOIRE UE (voir note de bas de page)

- Instruction demande d'admission d'autorisation UE de laboratoire.....
- Instruction demande d'extention d'autorisation UE de laboratoire.....
- Audit du laboratoire (par jour et par auditeur)
- Forfait Préparation/rapport/suivi d'audit
- Redevance pour gestion annuelle d'autorisation de laboratoire CE
- Déplacement / hébergement
- Forfait déplacement éloigné en Europe (hors pays limitrophes)
- Forfait déplacement hors Europe

Euros
950
550
1 570
785
550
frais réels
550
1 100

Sur devis de CERTIGAZ :

- Examen technique du dossier avec essais de recoupement, par jour
- Forfait Préparation/rapport/suivi d'audit essais de recoupement
- Déplacement / hébergement
- Forfait déplacement éloigné en Europe (hors pays limitrophes)
- Forfait déplacement hors Europe

Euros
1570
785
frais réels
550
1 100

Note : Toute annulation de la part du titulaire d'un rendez-vous fixé à l'avance d'un commun accord sans justification valable (hors cas de force majeure) donnera lieu à la facturation de frais pour annulation équivalents à une demi-journée d'intervention.